



Date de mise en ligne : 6 mai 2026

DECISION DU MAIRE

« PORTANT ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITES AU REGISSEUR DE RECETTES POUR L'ANNEE 2025 – BUDGET CMS DRET »

2026 – D -

78

Le maire de Villeneuve Saint Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l'instruction codificatrice N° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances des Collectivités et Etablissements Publics Locaux,
- **VU** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 fixant le taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes des communes ayant la responsabilité effective du maniement de fonds publics,
- **VU** la délibération N° 21.2.13 du Conseil Municipal du 09 avril 2021 mise en place d'une part supplémentaire IFSE régie dans le cadre du RIFSEEP,
- **VU** la délibération N°26.1.5 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire au titre de l'article L ;2122-22 du CGCT.,
- **VU** l'arrêté municipal N°2023-A-78 du 22 Aout 2023 portant nomination d'un régisseur de recettes pour la régie du Centre Municipal de Santé,
- **VU** les montants des fonds maniés par l'intéressé,

DECIDE

Article 1er : Fixe le montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur de recettes du budget CMS Dret, pour l'année 2025, selon l'annexe jointe à 410€ (quatre cent dix euros).

Article 2 : En application de la délibération N°21.2.13 du conseil municipal du 09 avril 2021, le versement de cette indemnité se fera dans le cadre du RIFSEEP.

Article 3 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

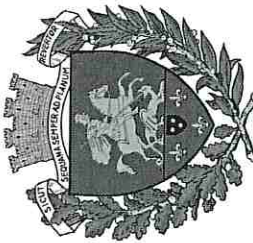
Article 4 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle-77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois.

Le Tribunal Administratif de Melun peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Fait à Villeneuve Saint Georges,
Mme le Maire,
Conseillère Départementale,

Kristell NIASME





MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

INDEMNITE DE RESPONSABILITE ATTRIBUEE AU REGISSEUR DE RECETTES - 2025 CMS DRET

NATURE REGIE	Fonds maniés annuellement	Fonds maniés des recettes mensuelles	Périodicité	DESIGNATION DE LA REGIE	REGISSEUR TITULAIRE	MONTANT DE L'INDEMNITE
RECETTES	470 744,11 €	39 229,00 €	12 mois	CMS DRET	BOIRON Patricia	410,00 €

Fait en Mairie de Villeneuve Saint Georges, le 31/03/2026

Madame le Maire,
Conseillère Départementale



Kristel NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260504-2026-D-78-AI
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026